

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 478

présenté par
Mme Leboucher

ARTICLE 17

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« de la commission ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (les deux références et la mention du registre suffisent).